CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 2 septembre 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 2 septembre 2026 à 19h00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
	Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
	Monsieur	André-Mathieu Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
	Madame	Sonia Paul	Conseillère
	Monsieur	Steve Millar	Conseiller
	Monsieur	Samuel Godin	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Patricia Larivière, directrice générale, fait fonction de greffière de la séance.

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2026-09-02-209

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

000	**OUVERTURE DE LA SÉANCE**
0-1	Ouverture de la séance
0-2	Adoption de l'ordre du jour
0-3	Adoption des procès-verbaux
	A. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2026
100	**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
110	**Conseil municipal**
110-1	Frais de défense d'élus municipaux
130	**Gestion financière et administrative**
130-1	Approbation du journal des achats en lot du mois d'aout 2026
130-2	Dépôt du relevé bancaire d'août 2026
130-3	Rapport du suivi budgétaire
130-4	Approbation des salaires du mois d'août 2026
130-5	Budgets soupers de Noel
130-6	Photocopieur, meubles désuets et mur de la salle municipale
130-7	Virements de crédits budgétaires
130-8	Protection d'assurance municipale

130-9	Calendrier de conservation
130-10	Liste des documents admissible à la destruction documentaire
160	**Ressources humaines**
160-1	Embauche d'un directeur d'urbanisme et soutien opérationnel
200	**SÉCURITÉ PUBLIQUE**
200-1	Rapport des activités du service de sécurité incendie d'août 2026
200-2	Annulation des frais de camion incendie avec la Ville de Gracefield
300	**TRANSPORT ET COMMUNICATION**
300-1	Résumé du comité de voirie du 14 août 2026
300-2	Rapport du contremaître des travaux publics
300-3	Entente avec la Fédération Québécoise des Municipalités
300-4	Vente d'un amas de terre végétale et décapage du sol
300-5	Déneigement – Chemin des Pins
300-6	Location d'un garage municipal en période hivernale
400	**HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
400-1	Rapport de l'usine d'épuration du mois d'août 2026
400-2	Rapport de l'eau potable du mois d'août 2026
400-3	Adoption du Guide des encombrants
500	**SANTÉ ET BIEN ÊTRE**
600	**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
600-1	Rapport des permis émis pour le mois d'août 2026
600-2	Demande CPTAQ-2026-002
700	**LOISIRS ET CULTURE**
800	**CORRESPONDANCE**
800-1	Demande d'appui – Blue Sea – Opposition à l'interdiction de nouveaux chemins, morcellements et l'interdiction de construction sur un terrain enclavé
900	**VARIA**
1000	**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Adoptée à l'unanimité

0-3 **Adoption des procès-verbaux**

A- **Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2026**

M.B. 2026-09-02-210

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyée par Sonia Paul,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2026 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100	**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

110	**Conseil municipal**

Note au procès-verbal
Le conseiller Steve Millar se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement du point 110-1.

110-1 **Frais de défense d'élus municipaux**

M.B. 2026-09-02-211

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a assumé des frais juridiques relativement au dossier CMQ-72200-001 de la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun, dans l'intérêt de la Municipalité et de ses contribuables, d'examiner les possibilités permettant de récupérer tout ou partie des sommes ainsi déboursées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite mandater la direction générale afin qu'elle entreprenne les démarches nécessaires pour déterminer les sommes pouvant légalement être réclamées et, le cas échéant, en obtenir le remboursement auprès de la Division des petites créances de la Cour du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Sonia Paul, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise et mandate la directrice générale et greffière-trésorière à représenter la Municipalité devant la Division des petites créances de la Cour du Québec relativement à toute réclamation visant le remboursement des frais de défense assumés par la Municipalité dans le dossier CMQ-72200-001;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée, au nom de la Municipalité, à préparer, signer, déposer et transmettre toute demande, procédure, pièce, déclaration ou autre document requis dans le cadre de ce recours;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à comparaître et à représenter la Municipalité lors de toute audience, séance de médiation, conférence ou autre étape liée au dossier devant la Division des petites créances;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit également autorisée à effectuer tout suivi nécessaire auprès du greffe de la Cour du Québec et à poser tout acte administratif nécessaire à la conduite du dossier et au recouvrement des sommes réclamées;

QUE la présente résolution constitue le mandat écrit de la directrice générale et greffière-trésorière aux fins de représenter la Municipalité dans ce dossier

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal
Le conseiller Steve Millar reprend son siège à la table du conseil.

130	Gestion financière et administrative

130-1 **Approbation du journal des achats en lot pour le mois d'août 2026**

M.B. 2026-09-02-212

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par André-Mathieu Lefebvre, il est résolu d'approuver le journal des achats en lot du mois d'août 2026 pour un montant total de 98 617.32 $ tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

130-2 **Dépôt du relevé bancaire d'août 2026**

Note au procès-verbal
Le relevé bancaire d'août 2026 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

130-3 **Dépôt du rapport du suivi budgétaire au 31 août 2026**

Note au procès-verbal
Le rapport du suivi budgétaire au 31 août 2026 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

130-4 **Approbation des salaires du mois d'août 2026**

M.B. 2026-09-02-213

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Samuel Godin, il est résolu d'approuver les salaires payés du mois d'août 2026 pour un montant de 54 848.92$.

Adoptée à l'unanimité

130-5 **Budgets soupers de Noel**

M.B. 2026-09-02-214

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bouchette organise traditionnellement des soupers de Noël afin de souligner l'engagement et le travail des employés municipaux des membres du service incendie des élus municipaux ainsi que des membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'autoriser les budgets alloués à ses activités afin d'assurer leur planification et leur tenue ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Sonia Paul, et résolu,

QUE le conseil municipal approuve un budget maximal de 1500$ pour le souper de Noël des employés municipaux.

QUE le conseil municipal approuve un budget maximal de 1500$ pour le souper de Noël des membres du service incendie.

QUE le conseil municipal approuve un budget maximal de 2000$ pour le souper de Noël combinant les élus municipaux ainsi que les membres du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

130-6 **Photocopieur, meubles désuets et mur de la salle municipale**

M.B. 2026-09-02-215

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se départir de son ancien photocopieur et qu'aucune offre n'a été reçue à la suite de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE certains meubles municipaux sont désuets et ne sont plus utiles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite également procéder au retrait du mur situé devant les salles de bain de la salle municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par André-Mathieu Lefebvre, et résolu,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à disposer de l'ancien photocopieur et des meubles désuets conformément aux règles applicables;

QUE le conseil autorise également le retrait du mur situé devant les salles de bain de la salle municipale;

Adoptée à l'unanimité

130-7 **Virement de crédits budgétaires**

M.B. 2026-09-02-216

CONSIDÉRANT QUE certains postes budgétaires nécessitent des ajustements afin d'assurer une saine gestion des finances municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les virements de crédits budgétaires nécessaires tel qu'inscrit dans la liste présentée, conformément au règlement de contrôle et de suivi budgétaires de la Municipalité.

Liste des transferts budgétaires

	DT	CT
02 13000 340	3 500.00 $	
02 13000 414		3 500.00 $
02 22000 310	2 500.00 $	
02 22000 141		2 500.00 $
02 22000 421	800.00 $	
02 22000 424	1 992.64 $	
02 22000 511	9 450.00 $	
02 22000 525	1 500.00 $	
02 22000 526	2 800.00 $	
02 22000 631	7 000.00 $	
02 22000 632	5 000.00 $	
02 22000 640		7 000.00 $
02 22000 650		7 000.00 $
02 22000 522		2 600.00 $
02 22000 454		3 698.00 $
02 22000 141		6 000.00 $
02 22000 242		2 244.64 $
02 32000 310	350.00 $	
02 32000 331	2 300.00 $	
02 32000 411	1 500.00 $	
02 32000 519	2 100.00 $	
02 32000 521	7 000.00 $	
02 32000 528	5 500.00 $	
02 32000 640	10 000.00 $	
02 33000 141	25 000.00 $	
02 33000 252	4 500.00 $	
02 33000 622	30 000.00 $	
02 33000 965	2 400.00 $	
02 33000 521		90 650.00 $
	125 192.64 $	125 192.64 $

Adoptée à l'unanimité

130-8 **Protection d'assurance municipale**

M.B. 2026-09-02-217

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite bonifier certaines protections prévues à la police d'assurance de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster les protections et les valeurs assurées afin qu'elles correspondent davantage aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Samuel Godin, appuyé par André-Mathieu Lefebvre, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise les modifications suivantes à la police d'assurance de la Municipalité :

- Ajouter la protection en cas de refoulement d'égouts;
- Ajouter la protection pour les frais de justice;
- Ajouter la protection relative à la dépollution du sol et de l'eau;
- Augmenter à 2 000 000 $ la protection en responsabilité pour erreurs et omissions;
- Augmenter à 25 000 $ la protection en cas de détournement de fonds;
- Modifier la valeur assurée de certains biens municipaux afin de refléter leur valeur actuelle;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer et à signer tout document nécessaire afin de donner effet à ces modifications.

Adoptée à l'unanimité

130-9 **Calendrier de conservation**

M.B. 2026-09-02-218

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer une saine gestion de ses documents et archives conformément aux dispositions législatives applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un calendrier de conservation afin d'encadrer la conservation et la disposition des documents municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par Marc Poirier, et résolu,

QUE le conseil municipal adopte le calendrier de conservation des archives de la Municipalité;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer et à transmettre tout document requis et à effectuer les démarches nécessaires à son application.

Adoptée à l'unanimité

130-10 **Liste des documents admissible à la destruction documentaire**

M.B. 2026-09-02-219

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'identification des documents et archives dont la période de conservation est échue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Steve Millar, et résolu,

QUE le conseil municipal approuve la liste de destruction d'archives déposée au conseil;

QUE la destruction des documents identifiés sur cette liste soit autorisée uniquement après l'approbation du calendrier de conservation de la Municipalité par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et conformément à celui-ci;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder à leur destruction sécuritaire.

Adoptée à l'unanimité

160	Ressources humaines

160-1 **Embauche d'un directeur d'urbanisme et soutien opérationnel**

M.B. 2026-09-02-220

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un processus de recrutement afin de pourvoir le poste de directeur de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une candidature a été retenue,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyé par Samuel Godin, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise l'embauche d'un directeur de l'urbanisme, à raison de 35 heures par semaine, avec une période de probation de six (6) mois;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-1 **Rapport d'activités du service incendie**

Note au procès-verbal
Le directeur du service incendie, Pascal Saumure, a déposé son rapport pour le mois d'août 2026.

200-2 **Annulation des frais de camion incendie avec la Ville de Gracefield**

M.B. 2026-09-02-221

CONSIDÉRANT l'existence d'une entente d'entraide en matière de sécurité incendie entre la Municipalité de Bouchette et la Ville de Gracefield;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de favoriser la collaboration et l'entraide intermunicipale en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield a adopté la résolution 2026-04-072 visant l'annulation des frais de sortie des camions incendie dans le cadre des interventions réalisées en entraide;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par André-Mathieu Lefebvre, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise, de façon réciproque, l'annulation des frais de sortie des camions incendie lors des interventions réalisées en entraide avec la Ville de Gracefield;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à apporter toute modification requise à l'entente d'entraide intermunicipale et à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution avec le maire.

Adoptée à l'unanimité

300	**TRANSPORT ET COMMUNICATION**

300-1 **Résumé du comité de voirie du 14 août 2026**

Note au procès-verbal
Le résumé du comité de voirie du 14 août 2026 est déposé et les élus en ont pris connaissance.

300-2 **Rapport du contremaître des travaux publics**

Note au procès-verbal
Le contremaître des travaux publics, Jason Nolan, a déposé son rapport pour le mois d'août 2026.

Note au procès-verbal
Remerciements à Norbert Lefebvre pour l'entretien et le nettoyage de l'intersection municipale au Pont de Fer. Un gros bravo!

300-3 **Entente avec la Fédération Québécoise des Municipalités**

M.B. 2026-09-02-222

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « **FQM** ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de son règlement sur la gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation, la conception, le financement et les services écoénergétiques (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE Ainsworth inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM (ci-après le « **Contrat Cadre** »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette a reçu de Ainsworth inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une analyse d'opportunité datée du 20 avril 2026 permettant de connaitre l'estimation des coûts de projet, le potentiel d'économie d'énergie, ainsi que la PRI simple et composée (ci-après l'« **Analyse d'opportunité** ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette est satisfaite des conclusions de l'Analyse d'opportunité et souhaite confirmer la faisabilité technico-économique de l'Analyse d'opportunité et en raffiner le contenu par la réalisation d'une étude de faisabilité par Ainsworth inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat Cadre intervenu entre la FQM et Ainsworth inc. ;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat Cadre, la Municipalité de Bouchette doit conclure une entente avec la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Bouchette pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat Cadre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Samuel Godin, et résolu,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Bouchette participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat Cadre et, à cette fin, y adhère ;

QUE la Municipalité de Bouchette s'engage à respecter les termes et conditions du Contrat Cadre comme si elle avait contracté directement avec Ainsworth inc.;

QUE la Municipalité de Bouchette reconnaisse que la FQM recevra, directement de Ainsworth inc., à titre de frais de gestion, une redevance de 3 % sur le montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes;

QUE monsieur Steve Lefebvre, maire, et madame Patricia Larivière, directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité de Bouchette, l'entente en annexe à la présente résolution ;

QUE monsieur Steve Lefebvre, maire, et madame Patricia Larivière, directrice générale, soient autorisés à requérir la réalisation pour le compte de la Municipalité de Bouchette, d'une étude de faisabilité conformément à l'Appel d'offres ;

QUE monsieur Steve Lefebvre, maire, et madame Patricia Larivière, directrice générale, ou toute personne qu'ils désignent soient autorisés à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM ou de l'Appel d'offres ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM.

Adoptée à l'unanimité

300-4 **Vente d'un amas de terre végétale et décapage du sol**

M.B. 2026-09-02-223

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se départir d'un amas de terre végétale dont elle n'a plus l'utilité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la vente de cette terre végétale au plus offrant.

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur devra, à ses frais, procéder à l'enlèvement de la terre ainsi qu'au décapage du sol à l'endroit désigné par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Sonia Paul, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la vente au plus offrant de l'amas de terre végétale;

QUE la vente soit conditionnelle à ce que l'acquéreur procède, à ses frais, à l'enlèvement de la terre ainsi qu'au décapage du sol selon les indications de la Municipalité et qu'il laisse les lieux dans un état jugé satisfaisant;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder à l'appel d'offres, à accepter l'offre la plus élevée conforme et à signer tout document nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

300-5 **Déneigement – Chemin des Pins**

M.B. 2026-09-02-224

CONSIDÉRANT QUE le chemin des Pins n'a, jusqu'à présent, jamais fait l'objet d'un déneigement par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens demandent que ce chemin soit dorénavant déneigé en raison de la présence de résidences permanentes occupées à l'année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite connaître ses obligations et les implications légales avant de prendre une décision à cet égard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par Marc Poirier, et résolu,

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et greffière-trésorière afin d'obtenir un avis juridique concernant les obligations, responsabilités et pouvoirs de la Municipalité relativement au déneigement de chemins municipaux;

QUE toute décision concernant le déneigement dudit chemin soit prise à la suite de la réception de cet avis juridique.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal
Le conseiller André-Mathieu Lefebvre se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement du point 300-6.

300-6 **Location d'un garage municipal en période hivernale**

M.B. 2026-09-02-225

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite utiliser la caserne incendie pour les besoins du service de la voirie durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de relocaliser temporairement les véhicules et équipements du service incendie afin d'assurer leur protection et leur disponibilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la location d'un garage au 16 rue Lecompte, au prix de 3250$/mois plus taxes et assurance pour y entreposer les véhicules et équipements du service incendie pour la période de novembre à mars, afin de permettre au service de la voirie d'utiliser la caserne incendie durant la période hivernale;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires à la location du garage et à signer les documents requis.

Note au procès-verbal
Le conseiller Steve Millar demande que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal
Le conseiller André-Mathieu Lefebvre reprend son siège à la table du conseil.

400	**HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

A- **Rapport de l'inspecteur municipal**

Note au procès-verbal
L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois d'août 2026 concernant l'usine d'épuration.

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

A- **Rapport de l'opérateur certifié en eau potable**

Note au procès-verbal
L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois d'août 2026.

400-3 **Adoption du Guide des encombrants**

M.B. 2026-09-02-226

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encadrer et faciliter l'identification des matières acceptées et refusées lors de la collecte des encombrants;

CONSIDÉRANT QU'un Guide des encombrants a été préparé afin d'assurer une application uniforme des règles de collecte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par Marc Poirier, et résolu,

QUE le conseil municipal adopte le Guide des encombrants, tel que présenté aux élus;

QUE ce guide soit utilisé par les employés municipaux dans le cadre de la collecte des encombrants et soit rendu disponible aux citoyens;

Adoptée à l'unanimité

500	**SANTÉ ET BIEN ÊTRE**

600	**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

600-1 **Rapport des permis émis pour le mois d'août 2026**

Note au procès-verbal
L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport des permis émis pour le mois d'août 2026, pour un total de 2 permis émis.

600-2 **Demande CPTAQ-2026-002**

M.B. 2026-09-02-227

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), identifiée sous le numéro CPTAQ-2026-002 concernant le matricule 4821 64 1350 0 000 0000;

CONSIDÉRANT que cette demande nécessite une résolution d'appui du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de ladite demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par André-Mathieu Lefebvre, et résolu,

QUE le conseil municipal appuie la demande CPTAQ-2026-002 telle que présentée ;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à transmettre la présente résolution à la CPTAQ ainsi qu'à toute autre instance concernée.

Adoptée à l'unanimité

700	**LOISIRS ET CULTURE**

Note au procès-verbal

Félicitation à la FADOQ pour leur journée familiale, ce fût un succès!

Mention aussi que le 3 octobre il y aura une soirée musicale à l'Église organisé par la Fabrique de Bouchette.

800	**CORRESPONDANCE**

800-1 **Demande d'appui à l'opposition à l'interdiction de nouveaux chemins morcellement et l'interdiction de construction sur un terrain enclavé**

M.B. 2026-09-02-228

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blue Sea a adopté la résolution 2026-08-219 concernant les restrictions relatives aux nouveaux chemins, aux morcellements et à la construction sur des terrains enclavés;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions peuvent limiter le développement résidentiel, récréotouristique et économique ainsi que la mise en valeur du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Samuel Godin, appuyé par Marc Poirier, et résolu,

QUE le conseil municipal de Bouchette appuie la résolution 2026-08-219 de la Municipalité de Blue Sea et demande que les dispositions concernées du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau soient révisées afin de permettre un développement durable, équilibré et adapté aux réalités des municipalités locales;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Blue Sea.

Adoptée à l'unanimité

900	**VARIA**

1000	**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions.

1100	**LEVÉE DE LA SÉANCE**

1100 **Levée de la séance**

M.B. 2026-09-02-229

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h21.

Adoptée à l'unanimité

_____	_____
Steve Lefebvre	Patricia Larivière
Maire	Directrice générale et
	Greffière-trésorière

Je, Steve Lefebvre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »